



**I.N.P.I.**  
**123 Faubourg des Trois Maisons**  
**BP 749**  
**54064 NANCY CEDEX**

Cernay, le 6 août 2009.

*Dossier suivi par Cathy COLONNA.*

**Objet** : Saint Nicolas.

Madame, Monsieur,

Le quotidien régional « L'Alsace » dans son édition du jeudi 9 juillet 2009 a fait paraître un article sous le titre « Tradition : La Saint-Nicolas menacée de privatisation », dont vous trouverez ci-joint une copie.

A en croire ce texte il s'avère que les villes de Nancy et de Saint-Nicolas-de-Port souhaitent faire protéger le terme de « Saint Nicolas ».

Nous tenons à vous faire part de notre étonnement et de nos observations :

Cette fête culturelle est ancrée notamment dans les traditions rhénanes depuis des temps immémoriaux et elle est particulièrement vive dans les coutumes alsaciennes. La venue de Saint Nicolas est fêtée comme il se doit et depuis toujours dans notre ville comme dans tous les foyers d'Alsace.

La « fête de Saint Nicolas » est, en Alsace en général, et dans notre secteur en particulier, aussi importante que Noël ou Pâques. Autour de la fête de Saint Nicolas sont souvent organisés des événements populaires tels les marchés de la Saint-Nicolas, venue de Saint-Nicolas, concert de la de Saint Nicolas, cuvée de la Saint Nicolas et bien d'autres manifestations...

S'approprier les termes « Fête de la Saint Nicolas » ou des termes similaires aussi banals qu'habituels par l'une des communes citées dans l'article susvisé, serait de nature à spolier toutes les communautés d'une fête multiséculaire au profit d'une exclusivité d'où suinte une marchandisation que nous ne saurions accepter.

.../...

Aussi, nous estimons qu'il est inconcevable de réserver l'usage exclusif de « Saint Nicolas » ou d'autres termes voisins aux deux seules communes ou à un seul secteur très restreint.

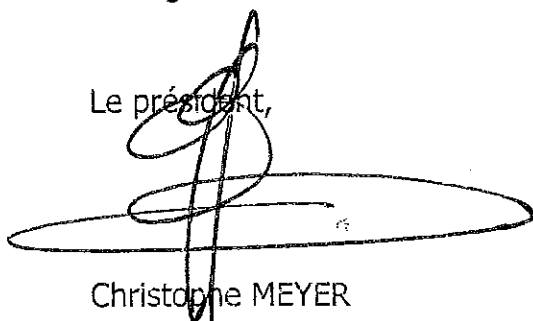
Par ce courrier, nous tenons donc à vous informer de notre opposition avec la démarche initiée par les communes citées dans l'article. La fête de Saint Nicolas appartient à la tradition très largement généralisée dans les pays limitrophes à la France.

En conséquence, nous vous prions de ne pas procéder à l'inscription des termes demandés et de rejeter purement et simplement ces demandes.

Nous restons à votre entière disposition pour vous procurer toutes informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,



Christophe MEYER

**Copies :**

Monsieur le Maire de Nancy  
Monsieur le Maire de Saint-Nicolas de Port  
Monsieur le Député Maire de Cernay  
Monsieur le président de la Communauté de Communes de Cernay et Environs  
Monsieur le Sénateur Maire de Wattwiller  
Monsieur le Maire d'Uffholtz  
Monsieur le Maire de Steinbach  
Monsieur le président du Conseil Régional d'Alsace  
Monsieur le président du Conseil Général du Haut-Rhin  
Monsieur le conseiller général du canton de Cernay  
Monsieur le président de l'Association Départementale du Tourisme  
Monsieur le président du Comité Régional du Tourisme  
Journal l'Alsace - Mulhouse